

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

## Direction des ressources humaines

### Arrêté du 13 février 2022

*portant inscription au tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'attaché d'administration hors classe de l'Etat au titre de l'année 2022*

NOR : TREK2204749A

#### **La ministre de la transition écologique,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTE, MCTRCT et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2022 ;

#### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Les treize agents dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'attaché d'administration hors classe de l'Etat au titre de l'année 2022.

BAUDERE-CLOMP	Valérie	Université Gustave Eiffel
BAUMLIN	Nadine	DDTM Pas-de-Calais
BONMATI	Eric	DREAL Centre-Val-de-Loire
BRODIN	Pierre	CGEDD
CHARVOZ	Catherine	DDETS Loire (Ministère Intérieur)
FACON	Marie-Françoise	CGEDD
GORCE	Isabelle	DIRM Sud Atlantique
GUELLEC	Isabelle	CGEDD
PERONY	Isabelle	DDTM Charente-Maritime
PERPEROT	Philippe	DDT Corrèze
RINGEVAL	Fabrice	DDETS Pas-de-Calais (Ministère Intérieur)
SCHALL	Michèle	CEREMA
SURVILLE	Philippe	DREAL Normandie

## **Article 2**

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la transition écologique.

Fait le 13 février 2022

Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur des ressources humaines,